

CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT
DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

Formules pour les rapports à présenter en application de l'article 7

NOM DE L'ÉTAT [PARTIE] : FRANCE

DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT :

AUTORITÉ À CONTACTER :

(Nom, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique)
(UNIQUEMENT À DES FINS DE CLARIFICATION)

Formule A Mesures d'application nationales

Art. 7, par. 1 « Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

a) Les mesures d'application nationales visées à l'article 9."

Nota bene : Conformément à l'article 9, "chaque État partie prend toutes les mesures législatives, réglementaires et autres, qui sont appropriées, y compris l'imposition de sanctions pénales, pour prévenir et réprimer toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention, qui serait menée par des personnes, ou sur un territoire, sous sa juridiction ou son contrôle ».

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022

Mesures	Renseignements supplémentaires (par exemple, date effective de mise en œuvre et texte législatif joint)
<p><u>1/ Mesures préliminaires (pour mémoire)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Initiative française de demander la révision du protocole II de la Convention de Genève de 1980.- Moratoire unilatéral de la France sur les exportations de mines antipersonnel.- Extension du moratoire unilatéral de la France à la production de mines antipersonnel.- Engagement de la France à réduire son stock de mines antipersonnel.- Création d'un comité interministériel restreint.	<ul style="list-style-type: none">• Année 1993, amendé en 1996.• 13 février 1993• 25 septembre 1995• Septembre 1996• 9 décembre 1996
<p><u>2/ Mesures législatives</u></p> <p><u>Ratification de la Convention</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Loi d'autorisation de ratification de la Convention d'Ottawa (suivie d'une décision du pouvoir exécutif de ratification par la France et dépôt des instruments de ratification de la Convention d'Ottawa, auprès de son dépositaire, le Secrétaire général de l'ONU). <p><u>Codification des dispositions relatives à l'interdiction des mines antipersonnel.</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La Convention a été transposée en droit français par une loi de 1998. (Loi 98-564 du 8 juillet 1998).- Cette loi interne d'application a été abrogée par une ordonnance en 2004 et ses dispositions insérées au code de la défense. En particulier, « la mise au point, la fabrication, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, l'offre, la cession, l'importation, l'exportation, le transfert et l'emploi des	<ul style="list-style-type: none">• Loi 98-542 du 1er juillet 1998. La ratification de la Convention a eu lieu le 23 juillet 1998.• Loi n°98-564 du 8 juillet 1998 tendant à l'élimination des mines antipersonnel• Ordonnance n° 2004-1374 du 20

mines antipersonnel sont interdits » (Article L.2343-2 code de la défense - de manière générale pour le régime juridique applicable aux mines antipersonnel, voir les articles suivants).

Déroations à l'interdiction

- Les services de l'Etat sont autorisés à conserver ou transférer un certain nombre de mines antipersonnel pour la mise au point de techniques de détection des mines, de déminage ou de destruction des mines et pour la formation à ces techniques, le nombre de mines détenues à ces fins ne pouvant excéder 5 000 à partir du 31 décembre 2000. Les services de l'Etat peuvent confier ces opérations à des personnes agréées (Article L.2343-3 code de la défense).

Condamnation pénale des infractions à l'interdiction

- Pour les personnes physiques, contrevenir à ces interdictions est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende ainsi que des peines complémentaires prévues aux articles 221-8 à 221-11 du code pénal (article L2343-9 et L2343-10 du code de la défense) ;

- Pour les personnes morales, contrevenir à ces interdictions est puni de 750 000 euros d'amende¹ ainsi que des peines prévues à l'article 131-39 du code pénal (article L.2343-11 du code de la défense)².

- Lorsque les infractions désignées par la loi sont commises hors du territoire de la République par un Français, la loi pénale française est applicable alors même que les faits ne seraient pas punis par la législation du pays où ils ont été commis (article L.2343-12 du code de la défense).

Sur la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel

- La loi portant sur la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel a inséré un chapitre consacré à cette Commission dans le code de la défense (Voir code de la défense, partie 2, livre III, titre IV, chapitre V – article L.2345-1).

Derniers amendements survenus (en 2021)

- Une ordonnance a été adoptée en 2021 amendant plusieurs dispositions du code de la défense portant changement d'appellation de l'armée de l'air (amendements de forme, résiduels, relatifs à une modification de termes employés).

décembre 2004 relative à la partie législative du code de la défense, code de la défense, partie 2, livre III, titre IV, chapitre 3.

- Loi n° 2018-699 du 3 août 2018 en son article 48.
- Ordonnance n° 2021-860 du 30 juin 2021 portant changement d'appellation de l'armée de l'air..

¹ Voir article 131-38 du Code pénal : le taux maximum de l'amende applicable aux personnes morales est égal au quintuple de celui prévu pour les personnes physiques.

² A titre d'illustration, les peines encourues par les personnes morales sont : la dissolution, l'exclusion des marchés publics, l'interdiction de percevoir toute aide publique.

<p><u>3/ Mesures d'application</u></p> <p>- Directive du chef d'état-major des armées relatives aux mines antipersonnel</p> <p><i><u>Sur la codification des dispositions de la Convention</u></i></p> <p>- Un décret a été adopté en application de la codification des dispositions relatives à l'élimination des mines antipersonnel. Les dispositions qui lui sont annexées sont codifiées aux articles R2343-1 à R2343-8 du code de la défense.</p> <p><i><u>Sur la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel</u></i></p> <p>- Un décret a été adopté en vue d'amender les dispositions réglementaires au sujet de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (code de la défense, partie réglementaire, partie 2, livre III, titre IV, chapitre III).</p> <p><i><u>Amendements survenus en 2021</u></i></p> <p>- Une ordonnance a été adoptée en 2021 amendant plusieurs dispositions du code de la défense portant changement d'appellation de l'armée de l'air (amendements de forme, résiduels, relatifs à une modification de termes employés).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Directive du 12 novembre 1998. • Décret n° 2009-1440 du 23 novembre 2009 modifiant et complétant les deuxième et troisième parties réglementaires du code de la défense. • Décret n° 2011-737 du 28 juin 2011 pris pour l'application de la loi n° 2010-819 du 20 juillet 2010 (inclusion du contrôle du respect de l'interdiction des armes à sous-munitions dans le mandat de la Commission). • Ordonnance n° 2021-860 du 30 juin 2021 portant changement d'appellation de l'armée de l'air.

4/ Mesures nominatives

- Arrêté portant sur la nomination des membres de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

- Arrêté du 19 juillet 2017 portant nomination des membres de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

Formule D Mines antipersonnel conservées ou transférées

Article 7, paragraphe 1 « Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur:

- d) Les types et quantités et, si possible, les numéros de lot de toutes les mines antipersonnel conservées ou transférées pour la mise au point de techniques de détection des mines, de déminage ou de destruction des mines et pour la formation à ces techniques, ou bien celles transférées dans un but de destruction, de même que les institutions autorisées par un État partie à conserver ou à transférer des mines antipersonnel conformément à l'article 3.».

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022

1a. *Renseignements obligatoires*: Mines conservées pour la mise au point de techniques et pour la formation (art. 3, par. 1)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Lot	Informations complémentaires
DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT (DGA)	Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55, allumeur à traction pression métallique Modèle 54 M58 2 détonateurs d'usage général	60	3 ARS 68	
		60	1 EMS 71 R	
		60	2 ARS 68	
		60	3 ARS 62	
		60	31 ARS 66	
		60	7 ARS 66	
	TOTAL	360		
	Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55 sans allumeur	1	24 ARS 66	
		TOTAL	1	
		Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1	60	1 SAE 76
	60		2 SAE 79	
	TOTAL	120		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression (vert armée)	150	139 SAE 62		
	115	16 SAE 62		
	90	36 SAE 61		

	65	57 SAE 61	
TOTAL	420		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (sable)	110	30 SAE 62	
TOTAL	110		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur indétectable Modèle 66 (vert armée)	425	3 SAE 64	
TOTAL	425		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 61 (piquet piège), allumeur à pression indétectable Modèle 59, 2 détonateurs indétectables Modèle 66 (vert armée)	11	3 SAE 69	
TOTAL	11		
TOTAL mines de conception Française	1447		
MRUD (origine : Yougoslavie)	1	non loti	
P 40 (origine : Italie)	2	non loti	
PMA 2 sans allumeur (origine : Yougoslavie)	5	non loti	

PMA 3 (origine : Yougoslavie)	1	non loti
PMR 3 lisse sans allumeur (origine : Yougoslavie)	20	non loti
DM11 (avec allumeur séparé)	1	non loti
Valmara 69 sans amorçage (origine : Italie)	1	non loti
PROM KD (origine : Yougoslavie)	1	non loti
P4 MK 2 (origine : Pakistan)	2	non loti
P5 MK 1 (origine : Pakistan)	2	non loti
Z1 type Claymore (origine : Zimbabwe)	1	non loti
PMR 2A (origine : Ex - Yougoslavie)	108	non loti
YM-1B (origine : Iran)	5	non loti
PPMi-SR	2	non loti
TYPE 72A	1	non loti
CIL 2000 sans allumeur	3	non loti
P4 MK1 (origine : Pakistan)	2	non loti
PFM-1S (origine : Russie)	52	non loti
TAB-1 Complète (origine : Brésil)	2	non loti
EFDR NR 269 (origine : Autriche)	1	non loti

PMN 2A (origine : Russie)	54	non loti
YM-1 (origine : Iran)	30	non loti
YM-1 Sans détonateur (origine : Iran)	23	non loti
YM-1 avec allumeur séparé (origine : Iran)	1	non loti
VS 50 sans amorçage (origine : Italie)	2	non loti
TOTAL mines d'origine étrangère	323	
TOTAL GENERAL		1770

Mines conservées détruites sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires
DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT (DGA)	Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, modèle 59, sans allumeur	1	36 SAE 61	Destruction n° DE 2250002 du 13/01/2022
	Total mine de conception française détruite	1		

Variation du stock de mines anti-personnel conservées entre le 01/01/2017 et le 31/12/2022.

Organisme autorisé par l'état membre	Type	Quantité en stock 31/12/2022	Quantité en stock au 31/12/2016	Diminution du stock entre 2017 et 2022	Lot
DIRECTION GENERALE POUR L'ARMEMENT (DGA)	Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55, allumeur à traction pression métallique Modèle 54 M58 2 détonateurs d'usage générale	60	101	-41	3 ARS 68
		60	67	-7	1 EMS 71 R
		60	108	-48	2 ARS 68
		60	115	-55	3 ARS 62
		60	114	-54	31 ARS 66
		60	120	-60	7 ARS 66
		0	120	-120	16 ARS 62
		0	4	-4	2 AMS 71 R
		0	120	-120	21 ARS 66
		0	53	-53	24 ARS 66
		0	120	-120	44 ARS 66
		0	6	-6	46 ARS 62
		0	120	-120	8 ARS66
	TOTAL	360	1168	-808	
	Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55 sans allumeur	1	1	0	24 ARS 66
	TOTAL	1	1	0	
	Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1	60	74	-14	1 SAE 76
		60	120	-60	2 SAE 79
		0	10	-10	12 SAE 80
		0	120	-120	15 SAE 80
0		120	-120	2 SAE 78A	
0		120	-120	3 SAE 78	
0		120	-120	3 SAE 80	
0		143	-143	3 SAE 83	
0		9	-9	4 SAE 76	
0		120	-120	4 SAE 78	

	0	120	-120	5 SAE 76
TOTAL	120	1076	-956	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (vert armée)	150	150	0	139 SAE 62
	115	129	-14	16 SAE 62
	90	100	-10	36 SAE 61
	65	65	0	57 SAE 61
	0	150	-150	151 SAE 62
	0	150	-150	55 SAE 61
TOTAL	420	744	-324	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, sans détonateur	0	7	-7	36 SAE 61
TOTAL	0	7	-7	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, sans allumeur	0	1	-1	36 SAE 61
TOTAL	0	1	-1	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (sable)	110	120	-10	30 SAE 62
TOTAL	110	120	-10	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur indétectable Modèle 66 (vert armée)	425	435	-10	3 SAE 64
TOTAL	425	435	-10	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 61 (piquet piège), allumeur à pression indétectable Modèle 59, 2 détonateurs indétectables Modèle 66 (vert armée)	11	11	0	3 SAE 69
TOTAL	11	11	0	
TOTAL mines de conception Française	1447	3563	-2116	

Organisme autorisé par l'état membre	Type	Quantité en stock 31/12/2022	Quantité en stock au 31/12/2016	Diminution du stock entre 2017 et 2022	Lot
DIRECTION GENERALE POUR L'ARMEMENT (DGA)	MRUD (origine : Yougoslavie)	1	21	-20	non loti
	P 40 (origine : Italie)	2	2	0	non loti
	PMA 2 sans allumeur (origine : Yougoslavie)	5	6	-1	non loti
	PMA 3 (origine : Yougoslavie)	1	4	-3	non loti
	PMR 3 lisse sans allumeur (origine : Yougoslavie)	20	20	0	non loti
	DM11 (avec allumeur séparé)	1	1	0	non loti
	Valmara 69 sans amorçage	1	1	0	non loti
	PROM KD (origine : Yougoslavie)	1	1	0	non loti
	P4 MK 2 (origine : Pakistan)	2	2	0	non loti
	P5 MK 1 (origine : Pakistan)	2	2	0	non loti
	Z1 type Claymore (origine : Zimbabwe)	1	1	0	non loti
	PMR 2A (origine : Ex - Yougoslavie)	108	118	-10	non loti
	YM-1B (origine : Iran)	5	5	0	non loti
	PPMi-SR	2	2	0	non loti
	TYPE 72A	1	1	0	non loti
	CIL 2000 sans allumeur	3	3	0	non loti
	P4 MK1 (origine : Pakistan)	2	2	0	non loti
	PFM-1S (origine : Russie)	52	52	0	non loti
	TAB-1 Complète (origine : Brésil)	2	2	0	non loti
	EFDR NR 269 (origine : Autriche)	1	1	0	non loti
	PMN 2A (origine : Russie)	54	54	0	non loti
	YM-1 (origine : Iran)	30	30	0	non loti
	YM-1 Sans détonateur (origine : Iran)	23	23	0	non loti
	YM-1 avec allumeur séparé (origine : Iran)	1	1	0	non loti
	VS 50 sans amorçage (origine : Italie)	2	2	0	non loti
	N°4 sans allumeur (origine : Israël)	0	1	-1	non loti
	PM 4 (Origine : Yougoslavie)	0	10	-10	non loti

Valmara 69 démontée sans amorçage (origine Italie)	0	1	-1	non loti
PROM 1 sans allumeur (origine Yougoslavie)	0	2	-2	non loti
VAR 40 (origine : Italie)	0	1	-1	non loti
YM 1 (origine : Iran)	0	3	-3	non loti
"Copie "PMM sans allumeur ni détonateur	0	1	-1	non loti
CLAYMORE HAMDY sans allumeur (origine Egypte)	0	2	-2	
TOTAL mines d'origine étrangère	323	378	-55	
TOTAL GENERAL	1770	3941	-2171	

Sur la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2022, le stock total de mines anti-personnel conservées a été réduit de 55,08 %.

1b. *Renseignements facultatifs*: (Action n° 54 du Plan d'action de Nairobi)

Objectif	Activé/projet	Renseignements supplémentaires (Description des programmes ou activités, leurs objectifs et les progrès accomplis, les types de mines, les délais, s'il y a lieu, etc.)
<p>Mise en place de nouvelles techniques de neutralisation à distance de munitions par le Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale.</p>	<p>Sécurisation des interventions de ce groupe d'intervention</p>	<p>Destruction de 70 mines anti-personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 mines : Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55, allumeur à traction pression métallique - Modèle 54 M58. - 20 mines : Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression (vert armée). - 10 mines : Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1. - 10 mines : Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (sable). - 10 mines : Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur indétectable Modèle 66 (vert armée). - 10 mines : PMR 2A (origine Ex Yougoslavie). <p>Mise en place de procédure de dépiégeage de ce type de mines et développement de moyens permettant la destruction des mines à distance.</p>
<p>Réduction des stocks de mines antipersonnel conservées de l'état Français</p>		<p>Sur la période 2017-2022, plus de 2000 mines anti-personnel ont été détruites par DGA Techniques terrestres dans le cadre de réduction de stock de ce type de munitions. Ces destructions ont eu pour but d'éliminer des mines dont le vieillissement actuel faisait craindre des problématiques de sécurité pyrotechnique pour leur stockage dans le temps. Une réduction de stock a eu lieu pour certains modèles du fait de leur très faible taux d'utilisation en rapport du nombre de mines stockées.</p> <p>Les références des différents procès-verbaux de destruction ont été indiqués dans les différents rapports antérieurs.</p>

NOTE: Chaque État partie devrait fournir des renseignements sur ses plans et ses activités futures, s'il y a lieu; il conserve le droit de modifier ces renseignements à tout moment.

2. **Renseignements obligatoires:** Mines transférées pour la mise au point de techniques et pour la formation (art. 3, par. 1)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires (par exemple, mines transférées de ... à ...)
SANS OBJET				

3. **Renseignements obligatoires:** Mines transférées aux fins de destruction (art. 3, par. 2)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires (par exemple, mines transférées de ... à ...)
SANS OBJET				

Formule H **Caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel produites et de celles dont l'État partie est propriétaire ou détenteur**

Art. 7, par. 1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

h) Les caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel produites, dans la mesure où elles sont connues, ainsi que de celles dont l'État partie est actuellement propriétaire ou détenteur, y compris, dans une mesure raisonnable, le genre de renseignements qui peuvent faciliter l'identification et l'enlèvement des mines antipersonnel; au minimum, ces renseignements incluront les dimensions, le type d'allumeur, le contenu en explosif et en métal, des photographies couleur et tout autre renseignement qui peut faciliter le déminage."

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022

1. Caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel produites

Période de production : de 1951 au moratoire sur l'arrêt de la fabrication des mines antipersonnel de septembre 1995.

Type	Dimensions	Type d'allumeur	Contenu en explosif		Contenu en métal	Photographie couleur jointe	Renseignements supplémentaires susceptibles de faciliter le déminage
			Type	Grammes			
Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51 M55	hauteur totale sans allumeur = 160 mm diamètre = 100 mm masse totale = 4 kg	allumeur à traction pression métallique Modèle 54 M58 2 détonateurs d'usage général	tolite	410	Cette mine se compose d'un pot métallique qui reste fixé dans le sol et d'un projectile à enveloppe métallique qui dépose au moment du fonctionnement	Planche n° 1	couleur de fond généralement "vert armée". Les marques sont moulées dans la matière plastique et indiquent le modèle de la mine et son lotissement
Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1	largeur = 160 mm hauteur = 105 mm épaisseur = 70 mm masse = 1 kg	allumeur électronique à rupture de fil Modèle F1 ou F2 avec inflammateur témoin, inflammateur de mise de feu et accessoires, 1 détonateur pyrotechnique	plastique	500	corps en matière plastique, de section rectangulaire légèrement cintrée	Planche n° 2	couleur de fond "vert armée", marque jaune
Mine antipersonnel détectable à volonté Modèle 59	diamètre = 60 mm hauteur = 32 mm masse = 130 gr	allumeur à pression indétectable Modèle 59 et détonateur métallique R 54 ou indétectable Modèle 56	tétryl tolite	17 50	boite cylindrique en polythène	Planche n° 3	couleur de fond "vert armée" ou "jaune sable"
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté Modèle 61 (piquet, piège)	longueur totale avec allumeur antipersonnel indétectable Modèle 59 = 274 MM longueur totale sans allumeur = 252 mm longueur du corps de la mine = 100 mm	allumeur à pression indétectable Modèle 59, 2 détonateurs indétectable Modèle 66 (ou métallique R 54), allumeur de piégeage à traction incorporé	tétryl tolite	40 20	cette mine à la forme générale d'un piquet. Son aspect extérieur est identique à celui de la mine antipersonnel fixe détectable à volonté Modèle 51 (piquet)	Planche n° 4	couleur de fond "vert armée" marques en jaune

	longueur du piquet d'ancrage = 152 mm diamètre du corps de la mine = 34 mm diamètre da la plaque de détectabilité = 54 mm masse totale avec allumeur = 115 g						
--	---	--	--	--	--	--	--

2. Caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel dont l'État partie est actuellement propriétaire ou détenteur

Type	Dimensions	Type d'allumeur	Contenu en explosif		Contenu en métal	Photographie couleur jointe	Renseignements supplémentaires susceptibles de faciliter le déminage
			Type	Grammes			
P 40	diamètre = 100 mm hauteur = 215 mm poids total = 2 kg	allumeur rapporté à traction pression	tolite + relais RDX	480	enveloppe plastique, couleur : sable, marquage : jaune	Planche n° 6	
PMA 2	diamètre = 65 mm hauteur = 62 mm poids total = 0,135 kg	allumeur à pression	tolite	100	enveloppe plastique couleur du corps : vert olive ou vert kaki	Planche n° 7	
PMA 2 sans allumeur	diamètre = 65 mm hauteur = 62 mm poids total = 0,135 kg		tolite	100	enveloppe plastique couleur du corps : vert olive ou vert kaki	Planche n° 7	
PMA 3	diamètre = 110 mm hauteur = 39 mm poids total = 0,183 kg	allumeur pression à friction	tétryl	35	enveloppe plastique couleur du corps : vert olive ou jaune marquage : dessous en relief	Planche n° 8	
PMR 3 lisse sans allumeur	diamètre = 80 mm hauteur = 163 mm poids total = 2,400 kg		tolite	410	enveloppe en acier couleur du corps : vert olive ou jaune	Planche n° 9	
Valmara 69	diamètre = 130 mm hauteur = 205 mm poids total = 3,700 kg	allumeur à traction pression	Composition B	480	enveloppe plastique couleur du corps : sable ou	Planche n° 13	

					vert kaki marquage : jaune	
YM 1	diamètre = 92 mm hauteur= 45 mm (hauteur de 48 mm avec coiffe de sécurité) poids total = 0,190 kg	allumeur à pression intégré	RDX	50	enveloppe plastique	Planche n° 15
PROM KD	diamètre = 85 mm hauteur= 200 mm Poids total = 1,300 kg	allumeur mécanique ou électronique de type traction-pression	bille métallique	350	enveloppe plastique	Planche n° 16
VS 50 sans amorçage	diamètre = 90 mm hauteur= 45 mm poids total = 0,185 kg	allumeur intégré à pression pneumatique	tolite + relais RDX	43	enveloppe plastique couleur du corps : sable ou vert olive	Planche n° 17
P4 MK2	diamètre = 70 mm hauteur= 44 mm poids total = 0,205 kg	allumeur à pression détonateur incorporé à la mine	tétryl	25	enveloppe plastique	Planche n° 18
P5 MK1	longueur = 220 mm largeur = 40 mm hauteur = 140 mm sans les pieds poids total = 2,600 kg	allumeur à traction ou commande électrique	hexogène à liant plastique ou C4	650	enveloppe plastique	Planche n° 19
PPM P2	diamètre = 60 mm hauteur= 140 mm poids total = 1,200 kg	allumeur intégrant l'amorce percutante et le détonateur	tolite	150	enveloppe métallique couleur du corps : vert olive	Planche n° 20
Z1 Type Claymore	largeur = 40 mm hauteur = 100 mm longueur = 230 mm masse = 1,700 kg	allumeur électrique	C4, explosif concentré	700	enveloppe plastique couleur du corps : vert	Planche n° 21
PMR 2A	diamètre = 66 mm hauteur = 140 mm poids total = 1,700 kg	allumeur à traction	TNT	132	enveloppe métallique couleur vert olive ou jaune	Planche n° 22
YM-1B	diamètre = 81 mm hauteur = 50 mm poids total = 0,192 kg	allumeur à pression intégré	Hexogène	50	enveloppe plastique couleur jaune	Planche n° 23
PPMi-SR	diamètre = 102 mm hauteur = 151 mm poids total = 3,147 kg	Allumeur pression RO8 Allumeur traction	TNT	360	enveloppe métallique de couleur marron ou grise	Planche n° 24

		RO1				
CIL 2000 sans allumeur	largeur = 33,5 mm hauteur = 105 mm longueur = 217 mm masse = 2,600 kg		C4	400	Mine en matière plastique de couleur noire avec une bande peinte en jaune sur la partie haute	Planche n° 25
P4 MK1	diamètre = 70 mm hauteur = 44 mm poids total = 0,205 kg	allumeur à pression détonateur incorporé à la mine	tétryl	30	enveloppe plastique	Planche n° 26
PFM-1S	hauteur = 60 mm longueur = 120 mm largeur = 19 mm masse = 0,070 kg	Allumeur intégré à pression	Explosif liquide	35	enveloppe plastique	Planche n° 27
MRUD	largeur = 46 mm hauteur = 89 mm longueur = 231 mm masse = 1,5 kg	mise de feu (allumeur) électrique ou type UPMR2A	Plastique explosif concentré (billes)	900	enveloppe plastique couleur du corps : vert olive ou jaune	Planche n° 28
EFDR NR 269	hauteur = 120 mm longueur = 226 mm largeur = 60 mm masse = 1,90 kg	Mine équipée d'une bobine de cordeau Nonel avec un détonateur à une extrémité et un détonateur qui se monte dans le déclencheur manuel à percussion			enveloppe plastique	Planche n° 29
PMN 2A	diamètre = 125 mm hauteur = 54 mm poids total = 0,415 kg	allumeur à pression incorporé à la mine	TNT - RDX	105	enveloppe plastique	Planche n° 30
CLAYMORE HAMDY Sans Allumeur	hauteur = 100 mm longueur = 216 mm largeur = 35 mm masse = 1,58 kg	allumeur électrique	C4	700	enveloppe plastique	Planche n° 31

TAB-1	diamètre = 57 mm hauteur avec allumeur = 61 mm poids total = 125 g	Allumeur constitué d'un système mécanique fonctionnant à pression et d'une amorce détonateur	Pentocire	82	enveloppe plastique	Planche n° 32
-------	---	--	-----------	----	---------------------	------------------

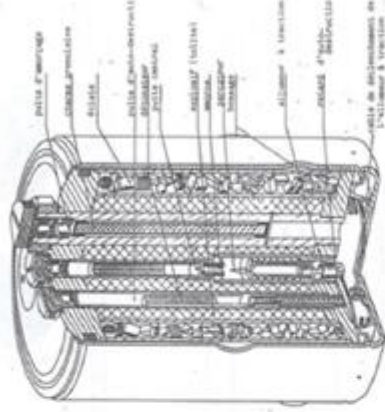
IDENTIFICATION

NOM :
MI AP MB 51/55

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : De zone bondissante
 PAYS : France
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : AL TRP Modèle 54/55
 TYPE : Traction-Pression



DIVERS

Nature de l'enveloppe : Métallique
 Avisole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Fortement détectable
 Relevable : OUI

CHARGE

Type : Explosive Concentrée
 Nature : Tofire
 Masse : 0,410 Kg

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES

NOM : MI AP MB 51/55

PLANCHE
N°1

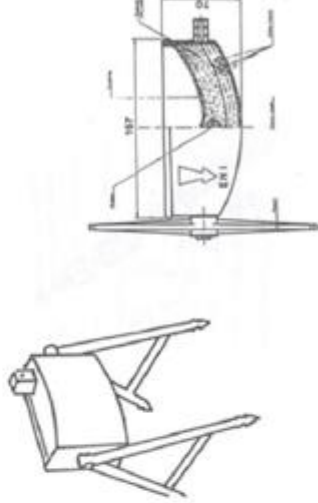
IDENTIFICATION

NOM :
MI AP EF DR FI

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : Effet dirigé
 PAYS : France
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur électronique à rupture de fil
 TYPE : Electrique



PHOTOS COMPLÉMENTAIRES

NOM : MI AP EF DR FI

PLANCHE
N°2

DIVERS

Nature de l'enveloppe : Plastique
 Avisole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Fortement détectable
 Relevable : OUI

CHARGE

Type : Explosive Concentrée
 Nature : Plastique
 Masse : 0,500 Kg

IDENTIFICATION

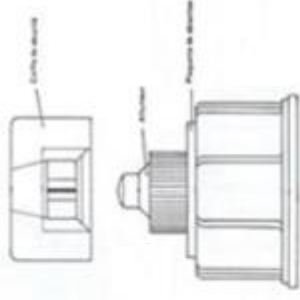
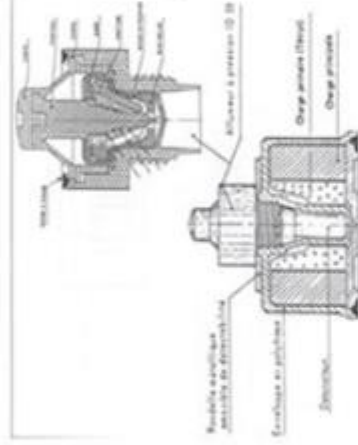
NOM :
MI AP DV 69

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Locale
PAYS : France
DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur PR ID 59

TYPE : Pression

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP DV 59

PLANCHE N°3**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
Avisé de piéage : NON
Signature électromagnétique : détectable à volonte
Reliable : OUI

CHARGE

Type : Explosive Concentrée
Nature : TNT - Tetryl
Masse : 0,067 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP DV Piquet 61

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Locale
PAYS : France
DESTINATION : Réelle

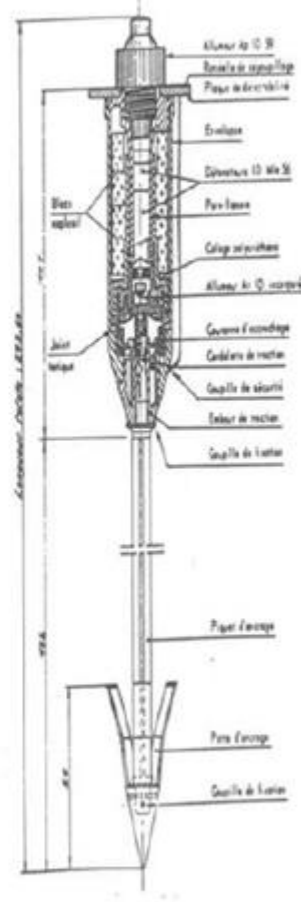
ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur PR ID 59

TYPE : Pression

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP DV Piquet 61

PLANCHE N°4**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
Avisé de piéage : NON
Signature électromagnétique : détectable à volonte
Reliable : OUI

CHARGE

Type : Explosive Concentrée
Nature : TNT + Tetryl
Masse : 0,060 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP P 40

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : De zone bondissante
 PAYS : Italie
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur P 40
 TYPE : Traction - Pression

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
 Alvéole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Détectable
 Relévable : OUI

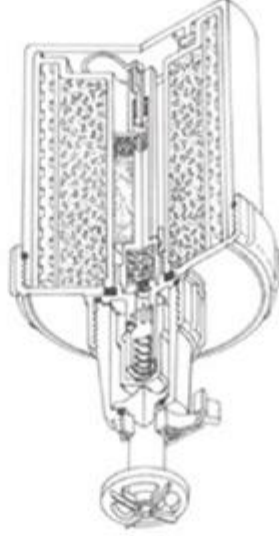
CHARGE

Type : Explosive
 Nature : Composition B
 Masse : 0,450 Kg

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP P 40

PLANCHE
N°6

**IDENTIFICATION**

NOM :
MI AP PMR 3

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : De zone fixe
 PAYS : Yougoslavie
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : AIUPMR-3
 TYPE : Traction / Pression

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Acier
 Alvéole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Détectable
 Relévable : OUI

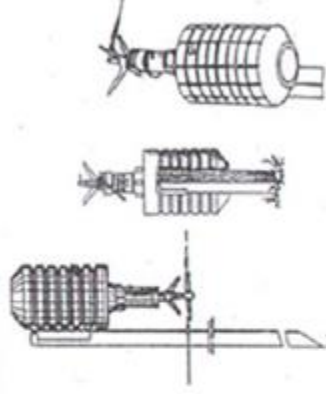
CHARGE

Type : Concentrée
 Nature : Télite (TNT)
 Masse : 0,410 Kg

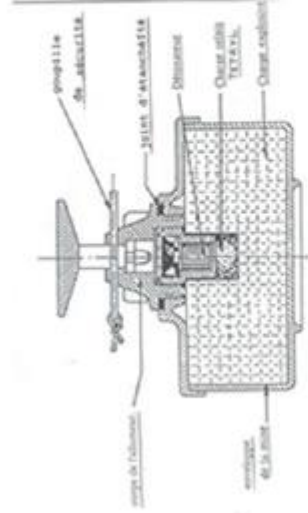
PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP PMR 3

PLANCHE
N°9



IDENTIFICATION	
NOM : MI AP PMA 2	
FAMILLE : Mine	TYPE : Anti personnel
PAYS : Yougoslavie	ACTION : Locale (effet de souffle)
	DESTINATION : Réelle
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : AIUPMAH-2	
TYPE : Pression	



DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Plastique	CHARGE
Avicole de piégeage : NON	Type : Explosive
Signature électromagnétique : Détection difficile	Nature : Tolué (TNT)
Reliable : OUI	Masse : 0,100 Kg

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOM : MI AP PMA 2	



PLANCHE N°7

c

IDENTIFICATION	
NOM : MI AP PMA 3	
FAMILLE : Mine	TYPE : Anti personnel
PAYS : Yougoslavie	ACTION : Locale
	DESTINATION : Réelle
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : AIUPMAH-3	
TYPE : Pression - Friction	



DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Plastique	CHARGE
Avicole de piégeage : NON	Type : Explosive
Signature électromagnétique : Indélectable	Nature : Tetrol graphite
Reliable : OUI	Masse : 0,035 Kg

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES	
NOM : MI AP PMA 3	



PLANCHE N°8

f

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP VALMARA 69

FAMILLE : Mine
 ACTION : Anti personnel
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur Valmara 69

TYPE : Traction - Pression

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique

Avrèole de piégeage : NON

Signature Electromagnétique : Détectable

Relèveable : OUI

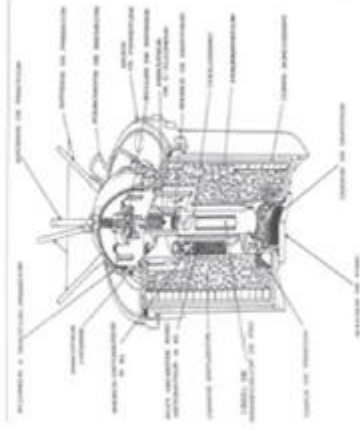
CHARGE

Type : à fragmentation
 Nature : Composition B
 Masse : 0,480 Kg

PLANCHE
N° 13

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP VALMARA 69

**IDENTIFICATION**

NOM :
MI AP VAR 40

FAMILLE : Mine
 ACTION : Anti personnel
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur à pression intégré

TYPE : Pression



PLANCHE
N° 14

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : VAR 40

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique

Avrèole de piégeage : NON

Signature Electromagnétique : Faiblement détectable

Relèveable : OUI

CHARGE

Type : explosive concentrée
 Nature : Composition B/B2
 Masse : 40 grammes

IDENTIFICATION	
NOM : MI AP YM-1	
FAMILLE : Mine	TYPE : Anti personnel
PAYS : Iran	ACTION : Locale
	DESTINATION : Réelle
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : Allumeur à pression intégré	
TYPE : Pression	

PLANCHE
N° 15

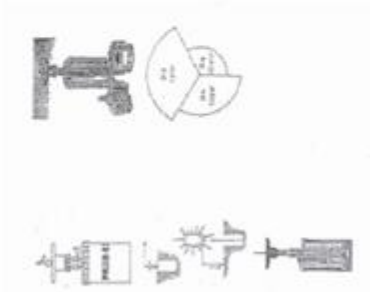


PHOTOS COMPLÉMENTAIRES
NOM : YM-1

DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Plastique	CHARGE
Alvéole de piégeage : /	Type : explosive concentrée
Signature électromagnétique : Faiblement détectable	Nature : RDX
Relevable : OUI	Masse : 50 grammes

IDENTIFICATION	
NOM : MI AP PROM KD	
FAMILLE : Mine	TYPE : Anti personnel
PAYS : Yougoslavie	ACTION : de zone bondissante
	DESTINATION : Réelle
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : Allumeur mécanique ou électronique	
TYPE : Traction-Pression	

PLANCHE
N° 16



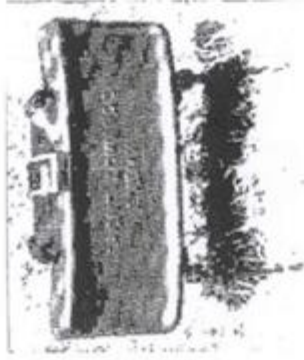
PHOTOS COMPLÉMENTAIRES
NOM : PROM KD

DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Plastique	CHARGE
Alvéole de piégeage : NON	Type : explosive concentrée
Signature électromagnétique : Faiblement détectable	Nature : /
Relevable : /	Masse : 350 grammes

IDENTIFICATION	
NOM :	MI AP P5 MK I
FAMILLE : Mine	TYPE : Anti personnel
PAYS : Pakistan	ACTION : Effet dirigé
	DESTINATION : Réelle
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : /	
TYPE : Traction	
Ou commande manuel détonateur électrique	

PLANCHE
N°19

PHOTOS COMPLEMENTAIRES	
NOM : MI AP P5 MK I	



DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Plastique	CHARGE
Alvéole de piégeage : NON	Type : à éclats
Signature électromagnétique : Fortement détectable	Nature : billes (Ø 5.5)
Relevable : OUI	Masse : 0.65 kg

IDENTIFICATION	
NOM :	MI AP PPM P2
FAMILLE : Mine	TYPE : Anti personnel
PAYS : Ex Yougoslavie	ACTION : De zone
	DESTINATION : Réelle
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : Allumeur intégrant l'amorce percussante et le détonateur	
TYPE : Traction	

PLANCHE
N°20

PHOTOS COMPLEMENTAIRES	
NOM : MI AP PPM P2	



DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Métallique	CHARGE
Alvéole de piégeage : NON	Type : Concentrée
Signature électromagnétique : Détectable	Nature : Tolite (TNT)
Relevable : OUI	Masse : 0.150 kg

C

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP Z1 Type Claymore

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : à effet directionnel
 PAYS : Egypte
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : /
 TYPE : Allumeur électrique

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP Z1 Type Claymore

PLANCHE
N°21

DIVERS

Nature de l'enveloppe : Plastique
 Alvéole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : /
 Relevable : OUI

CHARGE

Type : Explosif concentré (billes)
 Nature : C4
 Masse : 0,700 kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PAMR 2A

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : Fragmentation
 PAYS : Ex-Yougoslavie
 DESTINATION : Locale

ALLUMEUR PRINCIPAL

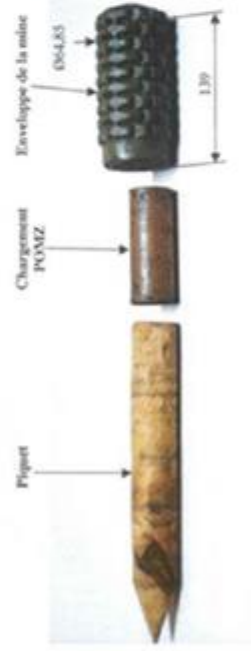
NOM : Allumeur UPMR-2A ou UPMR-2AS

TYPE : Traction

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP PAMR 2A

PLANCHE
N°22

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Métallique
 Alvéole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Détectable
 Relevable : OUI

CHARGE

Type : A Fragmentation
 Nature : TNT
 Masse : 132 grammes

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP YM-1B

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION :
DESTINATION :

PAYS : Iran

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur YM1

TYPE : Allumeur à pression intégré

**PLANCHE
N° 23****PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP YM-1B

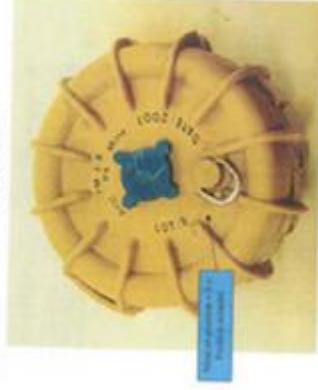
Vue de dessus
(avec capot de protection)



Vue de dessous



Marquage sur le fuselage

**DIVERS****CHARGE**

Nature de l'enveloppe :
Alvéole de piégeage :
Signature électromagnétique :
Référéable :

Type :
Nature : Hérétique
Masse : 50 grammes

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PPMI-SR

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Bondissante
PAYS : Tchèque et Slovaquie DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur RO-8 - Allumeur RO-1

TYPE : Allumeur mécanique - Allumeur à traction

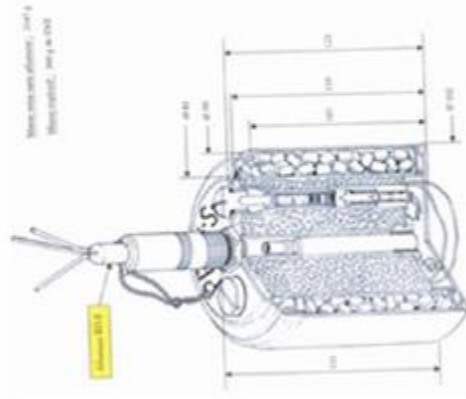
PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP PPMI-SR

DIVERS**CHARGE**

Nature de l'enveloppe : Métallique
Alvéole de piégeage : Nom
Signature électromagnétique : Out
Référéable :

Type : A Fragmentation
Nature : TNT
Masse : 360 grammes



IDENTIFICATION

NOM :
MI AP CIL 2000 Sans allumeur

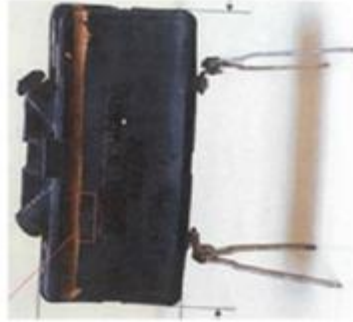
FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION :
DESTINATION :

PAYS :

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : /

TYPE : /



Vue de dessous pieds pîlés

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP CIL 2000 Sans allumeur

PLANCHE
N° 25

DIVERS

Nature de l'enveloppe : Plastique
Arrière de piéage :
Signature électromagnétique :
Relevable :

CHARGE

Type :
Nature :
Masse : 0,400 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP P4 MKI

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Effet de souffle
DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Détonateur incorporé à la mine

TYPE : Pression

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP P4 MKI

PLANCHE
N° 26

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : plastique
Alvéole de piéage : NON
Signature électromagnétique : détectable
Relevable : OUI

CHARGE

Type : Concentré
Nature : Téoxyl
Masse : 30 grammes

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PFM-1S

FAMILLE : Mine
PAYS : Russie
TYPE : Anti personnel
ACTION :
DESTINATION :

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur VGAI-572 ou MDVM

TYPE : Allumeur à pression

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP PFM-1S

PLANCHE
N° 27

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : enveloppe
plastique
Avéole de piégeage : /
Signature électromagnétique : Oui
Relévable : /

CHARGE

Type : /
Nature : Explosif liquide
Masse : 35 grammes

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP MIRUD

FAMILLE : Mine
PAYS : Yougoslavie
TYPE : Anti personnel
ACTION : à effet directionnel
DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : UPMR 2A

TYPE : Poignée de déclenchement ou type UPMR2A

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP MIRUD

PLANCHE
N°28

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
Avéole de piégeage : NON
Signature électromagnétique : Détectable
Relévable : OUI

CHARGE

Type : Explosive
concentrés (billes)
Nature : Plastique
Masse : 0,900 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP EFDR NR 269

FAMILLE : Mine

TYPE : Anti personnel

PAYS : Autriche

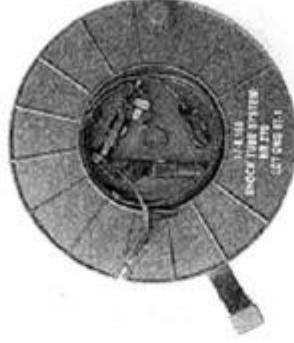
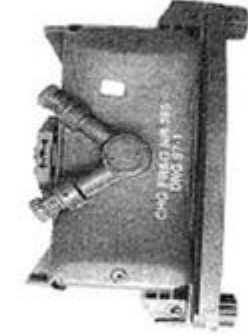
ACTION : A effet dirigé

DESTINATION :

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Mine équipée d'une bobine de cordeau Nomel avec un détonateur à une extrémité et un détonateur qui se monte dans le déclencheur manuel à percussion

TYPE : /

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP EFDR NR 269

PLANCHE

N° 29

DIVERS

Nature de l'enveloppe : enveloppe

plastique

Alvéole de piégeage : /

Signature électromagnétique : /

Relèveble : /

CHARGE

Type : /

Nature :

Masses :

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PMN 2A

FAMILLE : Mine

TYPE : Anti personnel

PAYS : Autriche

ACTION :

DESTINATION :

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur à pression incorporé à la mine

TYPE : à pression

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP PMN 2A

PLANCHE

N° 30

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : enveloppe

plastique

Alvéole de piégeage : /

Signature électromagnétique : /

Relèveble : /

CHARGE

Type : /

Nature : TNT - RDX

Masses : 105 grammes

IDENTIFICATION

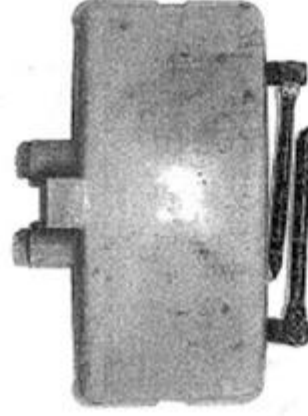
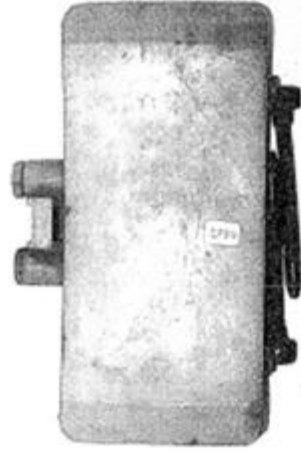
NOM :
MI AP CLAYMORE HAMDY

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : à effet dirigé
PAYS : Egypte
DESTINATION :

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur électrique

TYPE : /

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP CLAYMORE HAMDY

PLANCHE
N° 31

DIVERS

Nature de l'enveloppe : enveloppe
plastique
Alvéole de piégage : /
Signature électromagnétique : /
Relevable : /

CHARGE

Type : /
Nature : C4
Masse : 700 grammes

IDENTIFICATION

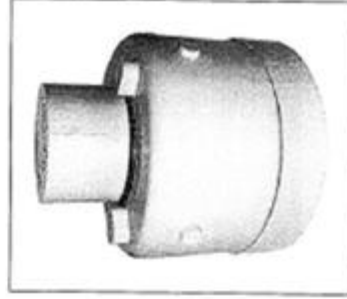
NOM :
MI AP TAB-1

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Locale
PAYS : Brésil
DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur constitué d'un système mécanique
fonctionnant à pression et d'une amorce détonateur

TYPE : Allumeur à pression

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP TAB-1

PLANCHE
N° 32

DIVERS

Nature de l'enveloppe : enveloppe
plastique
Alvéole de piégage : /
Signature électromagnétique : /
Relevable : /

CHARGE

Type : /
Nature : Pentocire
Masse : 82 grammes

Formule I Mesures prises pour alerter la population

Art. 7, par.1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

 i) Les mesures prises pour alerter dans les plus brefs délais et de manière effective la population au sujet de toutes les zones identifiées conformément au paragraphe 2 de l'article 5."

Nota bene : Aux termes de l'article 5, paragraphe 2, "chaque État partie s'efforce d'identifier toutes les zones sous sa juridiction ou son contrôle où la présence de mines antipersonnel est avérée ou soupçonnée et s'assure, dès que possible, que toutes les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle où se trouvent des mines antipersonnel sont marquées tout au long de leur périmètre, surveillées et protégées par une clôture ou d'autres moyens afin d'empêcher effectivement les civils d'y pénétrer, jusqu'à ce que toutes les mines antipersonnel contenues dans ces zones minées aient été détruites. Ce marquage sera conforme, au minimum, aux normes prescrites par le Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination".

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022

Abstraction faite d'éventuelles mines résiduelles des conflits de 1914-1918 et 1939-1945, il n'y a plus de zones minées sur le territoire français où la présence de mines soit avérée ou suspectée.
--

Suite à la mise en sommeil des activités du CREG en 2020, l'école du génie n'a pas effectué de sensibilisations auprès de la population civile en 2022.

Les éditions de la bande dessinée *Mille et une mines* ont été suspendues en 2020.

Formule J Autres questions pertinentes

Remarque : Les États parties peuvent utiliser cette formule pour présenter à leur gré des rapports sur d'autres questions pertinentes et notamment des questions concernant le respect et l'application de la Convention autres que celles que doivent couvrir les rapports prévus à l'article 7. Les États parties sont encouragés à utiliser cette formule pour rendre compte des activités réalisées en application de l'article 6, en particulier en ce qui concerne l'aide fournie pour les soins aux victimes des mines, leur réadaptation et leur réintégration sociale et économique.

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les coopérations mentionnées ne sont pas spécifiques aux mines antipersonnel. Elles entrent dans le cadre général du déminage humanitaire mais contribuent néanmoins chacune à la lutte contre les mines antipersonnel.

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Action</i>	<i>Description</i>
CPADD	Soutien du CPADD	<p>Le centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD) est une école nationale à vocation régionale (ENVR) née du partenariat entre la France et le Bénin en 2002. Située à Ouidah (Bénin), sa mission est de contribuer à la création d'une capacité africaine dans 3 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ la lutte contre les engins explosifs ;➤ la sécurisation des dépôts des munitions ;➤ la réduction de la prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) <p>en proposant des formations spécifiques répondant aux besoins de ses partenaires. Les formations sont dispensées en français, anglais et portugais.</p> <p>La France <i>via</i> la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) arme deux (2) postes permanents : un officier du génie et un sous-officier expert EOD, auxquels se sont ajoutées en 2022 quatre (4) missions d'expertise/renforts temporaires d'instructeurs EOD.</p> <p>En 2022, la DCSD a subventionné la mise en formation de 134 stagiaires africains (130 k€). Soutenu donc par la DCSD, le CPADD bénéficie aussi du projet « 5 écoles » sa zone d'influence est logiquement l'Afrique.</p> <p>En 2020, mise en sommeil des activités du Centre de sensibilisation aux Restes Explosifs de Guerre (CREG) qui suivait plus particulièrement ce centre. Aujourd'hui c'est le Commandement des Forces Terrestres (CFT), en liaison avec l'École du Génie (EG) et la Direction des ressources Humaines de l'Armée de Terre (DRHAT) qui procède à l'envoi des renforts en formateurs.</p>

<p style="text-align: center;">ERDHL</p>	<p style="text-align: center;">Soutien de l'ERDHL par la DCSD et l'Armée de terre</p>	<p>- Financé par l'Union européenne, le projet « Cinq écoles » sera mis en œuvre dans cinq centres de formation au Moyen-Orient et en Afrique. Au Liban, son pilotage a été confié à la France et sera exécuté par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense française (DCSD), permettant ainsi de renforcer encore la vocation régionale de l'École Régionale de Déminage Humanitaire (école à vocation régionale-EVR) au Liban à travers la réalisation de plusieurs activités sur la durée du projet (2019-2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 150 stagiaires formés en 3 ans • Renforcement des capacités pédagogiques de l'école par l'achat d'équipements et de fournitures spécialisées • Amélioration des capacités administratives et de gouvernance par la mise à disposition d'un expert. <p>- <u>Mission</u> : Dédiée au déminage, à la dépollution et à la lutte contre les engins explosifs, l'ERDHL apporte conseils et assistance spécialisée aux stagiaires des pays touchés par le problème des mines terrestres et des munitions non explosées, en proposant des formations répondant aux besoins des programmes de déminage humanitaire. L'armée de Terre met à disposition de la DCSD un officier du génie expert du domaine MUNEX qui est affecté au sein de l'École.</p> <p>- <u>Modalités de fonctionnement</u> : L'ERDHL, installée à Hammana, accueille principalement des stagiaires militaires et civils issus de l'ensemble du Proche-Orient mais également d'Afrique. Son infrastructure a été conçue pour recevoir simultanément une quarantaine de stagiaires.</p> <p>En avance de phase, la France avait envoyé un coopérant pour travailler sur ce projet d'ERDHL de 2013 à 2015.</p> <p>Depuis sa création le 5 octobre 2007, l'ERDHL a déjà accueilli plus de 2407 stagiaires formés en langue arabe essentiellement (quelques stages en anglais également) selon les standards internationaux (IMAS/NILAM).</p> <p>En 2022, 289 stagiaires ont été formés.</p>
--	---	--

NPMEC	Soutien du NPMEC par la DCSD et les armées	<p>Le <i>National Center for Peacekeeping and ERW Clearance of Cambodia</i> (NPMEC) a été créé en 2005. Le NPMEC est l'unité des forces armées cambodgiennes chargée de la préparation et de l'envoi des troupes en mission de maintien de la paix, ainsi que de l'élimination des déchets de guerre sur le territoire national.</p> <p>En août 2011, le premier officier français est détaché au sein de la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) pour être inséré au sein de l'état-major du NPMEC à Phnom Penh. Ce coopérant conseille le directeur du NPMEC et participe à la préparation opérationnelle des casques bleus cambodgiens au travers de formations encadrées par des instructeurs français détachés pour l'occasion (ex novembre 2022 avec 2 instructeurs EOD).</p>
-------	--	---

CREG Centre de sensibilisation aux Restes Explosifs de Guerre.
 CPADD Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution, situé à Ouidah au Bénin.
 ERDHL Ecole Régionale de Déminage Humanitaire au Liban
 DCSD Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense